

## ■ **Loi Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat (TEPA) ou comment creuser les inégalités. Juillet 2007**

Adoptée dès le mois de juillet 2007, la loi Tepas est une **mesure profondément injuste** qui accentue les inégalités en protégeant les plus fortunés des Français. Considérée comme le **symbole des débuts de la présidence Sarkozy**, cette loi instaure un bouclier fiscal pour les contribuables les plus aisés et exonère les heures supplémentaires de charges sociales mettant ainsi en place une exclusivité mondiale: des heures supplémentaires moins onéreuses que des heures classiques!

### \* **Une loi qui pèse sur les finances de l'Etat**

Le déficit budgétaire atteint plus de 100 milliards d'Euros et l'Etat français continue, avec son bouclier fiscal, à verser à quelques privilégiés des chèques d'une valeur moyenne supérieure à 33 000 euros. Le chômage explose et l'Etat français continue de subventionner les heures supplémentaires par rapport aux embauches.

Les exonérations fiscales et sociales décidées en 2007 ne visaient qu'à accroître le nombre des heures supplémentaires effectuées par les salariés déjà en activité. Et, en dépit de la récession, le nombre des heures supplémentaires déclarées a en effet progressé de près de 40 millions entre le quatrième trimestre de 2007 et la même période de 2008, soit l'équivalent de 90 000 emplois à plein temps.

Ces mesures contribuent donc manifestement à dissuader les entreprises qui en auraient la possibilité d'embaucher des jeunes ou des chômeurs alors que les quelques trois à quatre milliards d'euros qui leur ont été consacrés en 2008 pourraient avantageusement être mis au service de la création d'emplois.

### \* **Une nécessité: la suppression du paquet fiscal**

En ces temps de crise économique, la suppression du « paquet fiscal » **permettrait de dégager 15 milliards d'euros par an** et de mener une vraie politique pour améliorer le quotidien des Françaises et des Français.

## ■ **Rétention de sûreté et déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental. Septembre 2007**

### \* **Objectifs du gouvernement:**

Ce texte intervient suite aux récents faits divers qui ont mis en avant les insuffisances de notre système judiciaire. Cette loi vise à:

→ Assurer la prise en charge médicale et sociale des personnes condamnées pour des crimes et délits les plus graves contre les mineurs, en particulier de nature sexuelle au travers d'un centre fermé. Cette rétention de sûreté intervient à l'issue de l'exécution de la peine de prison. Une commission pluridisciplinaire composée de 7 personnes rattachée à la Cours d'appel devra définir la « dangerosité » des personnes afin de trancher si elles sont aptes ou non à retourner dans la société.

→ Rendre plus compréhensible, notamment pour les victimes, le déroulement de la procédure criminelle lorsque l'accusé est reconnu comme irresponsable pour cause de trouble mental. Ce texte propose une modification terminologique de façon à ce que l'auteur des faits dommageables soit identifié même si, dans un second temps, ces faits ne peuvent lui être imputables.

### \* **Avis des Socialistes:**

Ce projet de loi, en ce qu'il prévoit la prison après la prison, à travers la rétention constitue une étape de plus dans le traitement administratif de questions de délinquance lourde. L'enfermement se fonde sur une notion: la dangerosité qu'elle soit psychiatrique ou criminologique.

Cette approche pose des problèmes de principe: on enfermerait des personnes pour ce qu'elles pourraient faire et non pour ce qu'elles ont fait. Poussée à son terme, cette logique pourrait reconduire à rétablir la peine de mort.

→ **Les Socialistes ont décidé de procéder à un recours devant le Conseil Constitutionnel pour plusieurs raisons:**

- Loin d'être une mesure de sûreté, la mise en rétention est une authentique peine privative de liberté qui est en réalité la continuation de l'emprisonnement dans un autre lieu.

- le projet de loi viole les principes de légalité des délits et des peines, la présomption d'innocence et l'interdiction de toute détention arbitraire.

- Si le projet prévoit que le placement en rétention de sûreté devra être envisagé par la cour d'assises lors de la condamnation initiale, un amendement a aussi prévu son application immédiate à des détenus actuellement en prison ou en attente de jugement. Cet aspect du texte marque une rupture d'égalité devant la loi et se heurte au principe de la non-rétroactivité de la loi pénale la plus sévère.

→ **Dans son jugement, le conseil constitutionnel a partiellement censuré le texte.**

- Même si le principe de rétention de sûreté n'est pas remis en cause, son cadre d'application est nettement restreint puisqu'il ne s'applique qu'aux condamnés ayant d'abord été libérés mais qui n'auraient pas respecté la « surveillance de sûreté » (bracelet électronique, injonction de soins).

- Le conseil constitutionnel n'a pas validé la rétroactivité de la loi. Ce dispositif ne devrait rentrer en vigueur que dans une quinzaine d'années.

## ■ Réforme du service public de l'emploi. Janvier 2008

A travers ce projet de loi, le gouvernement a voulu **mettre en place un guichet unique** pour les demandeurs d'emploi en **fusionnant les réseaux de l'Anpe et des Assédics** afin de faire baisser le chômage. A l'instar des job centers en Grande-Bretagne, la mission première et avouée de ce système est le placement des demandeurs d'emploi.

Le salarié devient plus flexible sans que lui soit donné en contre-partie les sécurités nécessaires.

La négociation d'une nouvelle convention collective d'ici 2010 a été décidée pour les salariés de cette nouvelle institution. Les agents de l'Anpe auront le choix entre adhérer à cette nouvelle convention ou conserver leur statut actuel.

Le recouvrement, jusque là assuré par les Assédics, est transféré aux Urssafs (les députés socialistes ont demandé la suppression de cet article).

Alors que Pôle emploi (nom donné à cette nouvelle structure) vient de fêter ses deux mois d'existence, chacun s'accorde à reconnaître, y compris du côté de la majorité, ses dysfonctionnements.

**Les craintes énoncées il y a plus d'un an par les députés socialistes se révèlent fondées.** En ces temps de crise et de plans sociaux, il est indispensable de proposer aux demandeurs d'emploi un véritable accompagnement.

## ■ Modernisation du marché du travail. Avril 2008

Le projet de loi portant modernisation du marché du travail met en évidence le rôle essentiel que doit occuper la démocratie sociale dans notre pays. Conformément à la loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, les partenaires sociaux, à l'exception de la CGT, ont signé le 10 janvier 2008 l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la modernisation du marché du travail. Cet accord comporte de nombreuses avancées pour les salariés puisqu'il s'inscrit dans une démarche de sécurisation des parcours professionnels.

La loi propose une transposition fidèle mais partielle de l'ANI.

### Ce texte introduit entre autres:

- \* la rupture conventionnelle entre le salarié et l'employeur qui ouvre droit au chômage à taux plein;
- \* le contrat à objet défini (CDD pour les cadres et les ingénieurs);
- \* l'allongement des périodes d'essai (qui s'étendent jusqu'à 8 mois pour les cadres);
- \* la suppression du CNE.

## Mais:

Ce projet de loi renvoie à de futures négociations notamment sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. A travers ce texte, le Gouvernement demande donc aux parlementaires d'approuver une politique d'emploi dont ils ignorent le contenu.

Les députés socialistes se sont abstenus sur ce texte. Désireux de respecter l'accord négocié par les partenaires sociaux, ils ont simplement déposé des amendements de forme dont certains ont été adoptés.

### ■ **Projet de loi sur les OGM. Avril 2008**

\* **Quelle position défendent les députés ?** Les plantes génétiquement modifiées ne peuvent être acceptées que si elles présentent des avantages certains et si leur éventuelle mise sur le marché n'a pas pour corollaire l'adoption du principe de la brevetabilité du vivant. Or, ces deux conditions ne sont absolument pas réunies. Les plantes OGM actuellement mises en culture ne présentent pas d'avantage décisif sur le plan économique et posent de véritables interrogations sur le plan de la santé et de l'environnement, alors que le choix d'une culture OGM sans limitation est irréversible.

Si le texte a été adopté rapidement en première lecture au Sénat début février, il en a été tout autrement pour son passage à l'Assemblée nationale en avril. Les débats - prévus à l'origine pour durer 3 jours - se sont étendus sur 8 jours et ont **mis en lumière une fracture au sein du gouvernement et entre membres de la majorité**. L'**amendement 252** d'André Chassaigne, identique à celui du Groupe SRC a été soutenu et adopté par toute la gauche et une partie de la droite. Il précise que les OGM ne peuvent être cultivés que dans le respect « des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées "sans organismes génétiquement modifiés" et en toute transparence ». Il était évident que le gouvernement n'allait pas se satisfaire de cette précaution.

Le texte est revenu en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale mardi 13 mai. Gr,ce à une très **forte mobilisation de l'opposition, une motion de procédure concluant au rejet du projet de loi a été adoptée par 136 voix contre 135**. Le bon sens aurait pu ainsi l'emporter et conduire au retrait du texte. Mais le gouvernement a choisi, dès le lendemain, le « passage en force » en maintenant la poursuite de la discussion sur le projet de loi sans accepter aucun amendement.

**Le Groupe SRC a saisi le Conseil constitutionnel de la loi**, notamment afin de confronter celle-ci au principe de précaution désormais inscrit dans la Constitution. Dernière tentative pour faire échouer un « texte maudit » potentiellement dangereux, et qui est rejeté par 67% des Français. Dans sa décision du 19 juin 2008, le Conseil constitutionnel a malheureusement rejeté l'ensemble des griefs.

### ■ **Projet de loi Modernisation de l'économie (LME). Mai 2008**

Sous couvert de vouloir relancer notre économie, ce texte n'est qu'un prétexte du Gouvernement pour démanteler le droit syndical, avec le lissage des seuils, précariser les salariés, fragiliser les plus démunis et servir quelques amis puissants.

Qualifié de projet de loi « **fourre-tout** », la LME introduit le **statut de l'auto-entrepreneur**, nouvelle catégorie de travailleurs sans droit ni devoir. Elle **banalise le Livret A**, dispositif qui permettra à tout le réseau bancaire de distribuer un produit sur lequel ils pourront faire de nouveaux profits sans avoir l'obligation, comme la Banque postale, d'accueillir tous les clients qui en font la demande. Par ailleurs, la LME assouplie, selon les volontés de Michel-...douard Leclerc, les conditions d'implantation en ville des grandes surfaces en relevant de 300 m2 à 1.000 m2 le seuil d'autorisation marquant ainsi l'avènement **du Hard discount et l'enterrement des commerces de proximité**.

Évaluée à **300 millions d'Euros** par Bercy et censée apporter 0,3 point de croissance supplémentaire, nous pouvons nous interroger sur le bien fondé d'une telle dépense à l'heure où nos concitoyens se demandent quotidiennement comment ils termineront le mois.

### \* Propositions des Socialistes:

Le groupe SRC a élaboré une série de **10 propositions fortes** de nature à restaurer l'équilibre du texte et doter le pays des outils nécessaires à la conduite d'une vraie politique économique et industrielle. C'est ainsi que 350 amendements socialistes ont été déposés visant à combattre les dangers du crédit revolving, à donner de vrais droits aux consommateurs, à défendre l'accessibilité bancaire, à préserver la diversité commerciale, à soutenir une vraie politique industrielle...

### \* Les amendements déposés par Frédérique MASSAT:

- Instaurant des **dispositifs incitatifs pour les territoires ruraux**
- En faveur du **télétravail**
- En faveur de la **mobilité bancaire**
- En faveur d'une **ouverture aux Pacsés et aux concubins du statut de conjoint collaborateur** (amendement repris par le Gouvernement et adopté à l'unanimité).

## ■ **Loi de modernisation des Institutions de la Vème République.**

Jun 2008

Depuis l'ouverture de ce débat, les **députés socialistes ont multiplié les occasions publiques de dialogue, dans l'hémicycle**, à la commission des lois et à Matignon. Au lieu de se saisir des propositions du groupe SRC, le **Gouvernement a décidé de s'enfermer dans la négociation avec sa majorité**. Ce choix stratégique de s'appuyer sur les conservateurs du Sénat a conduit à une impasse : comment faire une réforme avec ceux qui pensent qu'il ne faut jamais réformer ?

### \* Présidentialisation du système

Le groupe socialiste a défendu avec force la séparation des pouvoirs, là où il déplore chaque jour la confusion des pouvoirs et leur concentration entre les mains d'une seule personne.

Par ailleurs, cette réforme ouvre la brèche à un **affaiblissement du droit d'amendement**. Ces craintes étaient fondées puisqu'au mois de janvier 2009, un texte visant à modifier l'organisation du Parlement a entériné ce principe.

### \* Droits du Parlement

Concernant l'envoi des forces armées à l'extérieur de nos frontières, la majorité n'a même **pas été capable d'aligner notre droit sur celui des autres puissances militaires européennes** : il n'y aura ni vote, ni débat, ni même communication des accords de coopération et d'assistance en vertu desquels nous envoyons des troupes. Le domaine réservé du Président de la République a encore de beaux jours devant lui.

A l'exception de quelques avancées telles l'**instauration de délais minimum** entre le dépôt d'un texte et sa discussion ou le passage de 6 à 8 du nombre de commissions permanentes, le Parlement ne ressort pas grand de cette réforme.

### \* Mode de scrutin des sénateurs

Alors que le groupe socialiste demandait des garanties de pluralisme et de représentativité à l'intérieur d'un Sénat moins réformateur encore que la Chambre des Lords, la majorité a répondu par un **durcissement de la protection des intérêts des sénateurs** et l'installation d'un sanctuaire antidémocratique en béton armé pour les sénateurs de cette majorité.

La gauche sera en permanence exposée au veto du Sénat lorsqu'elle reviendra aux responsabilités. Ce veto sera pourtant interdit lorsqu'elle sera dans l'opposition. C'est une disposition injuste, dissymétrique et exclusivement orientée contre la gauche.

Exigé par les députés socialistes, le **droit de vote et l'éligibilité des étrangers** à des élections locales est **absent de cette réforme constitutionnelle**.

## ■ **Droit d'accueil dans les écoles. Juillet 2008**

Au soir du mouvement social massivement suivi du 15 mai contre les suppressions de postes dans l'Education nationale, le Président de la République a annoncé le vote avant la fin de l'été d'un projet de loi instaurant dans les écoles primaires un droit d'accueil des enfants les jours de grève.

Dans la foulée, le ministre de l'éducation annonce la création d'une agence nationale de remplacement dès la rentrée 2009 pour pallier les absences des enseignants. Un an après, la mise en place de cette agence se fait encore attendre.

La loi instaurant un service minimum d'accueil dans les écoles est démagogique parce que inapplicable sur le terrain pour la majorité des communes disposant d'au moins une école publique, sans même parler des regroupements pédagogiques intercommunaux. La compensation financière prévue par l'Etat se révèle trop faible face aux charges financières que devront supporter les communes.

Cette loi s'intègre dans le cadre d'une **politique de démantèlement du service public de l'Education menée depuis 2002**. Depuis 6 ans, les gouvernements successifs suppriment massivement des postes dans l'Education nationale, dont **11 200 postes pour la rentrée 2008**.

Le principe du droit d'accueil est simple. Les enseignants grévistes doivent se faire connaître 48 heures à l'avance. Les communes ont l'obligation de proposer des solutions d'accueil, se sont d'ailleurs sur elles que le ministère de l'Education défausse sa responsabilité.

**Le service minimum ne se limite pas** aux jours de grèves mais s'étend à chaque absence d'un enseignant.

Concrètement, de nombreuses petites communes n'ont pu appliquer la loi pour les raisons largement mises en avant par les députés socialistes lors des débats dans l'hémicycle.

## ■ **Rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Juillet 2008**

La rénovation de la démocratie sociale dans notre pays est nécessaire, mais à condition de respecter les accords signés entre les partenaires sociaux. Le projet de loi sur la démocratie sociale et le temps de travail remet en cause brutalement l'équilibre auquel sont parvenus les partenaires sociaux dans la position commune du 9 avril 2008 et contient une série de mesures de régression sociale qui vont bien au-delà d'un nouvel assouplissement de la loi sur les 35 heures.

Pour le gouvernement et la majorité, les difficultés de notre pays seraient dues au seul fait que les Français ne travailleraient pas assez. Pourtant, **la durée hebdomadaire du travail en France est équivalente à celle de l'Allemagne, et cela n'empêche pas ce pays d'avoir une croissance supérieure à la notre** (1,9 % en 2008 contre 1,6 %) ou d'avoir un commerce extérieur excédentaire et nous un déficit record.

\* **La première partie** du projet de loi prévoit qu'un accord d'entreprise sera valide s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant reçues au moins 30 % des suffrages aux élections professionnelles et en l'absence d'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales ayant recueilli la majorité des suffrages.

\* **La deuxième partie**, la plus contestée, fait de l'accord d'entreprise le niveau pertinent de la négociation collective sur les contingents d'heures supplémentaires, les repos compensateurs ou sur les modalités de modulation du temps de travail sur la semaine ou sur l'année. Toutes les dérives en matière de durée du travail seront possibles par simple accord d'entreprise, même minoritaire. Cette partie procède au démantèlement des 35 heures.

Sous couvert d'assouplissement des 35 heures, des protections essentielles pour les salariés ont disparu. La loi non seulement **ne respecte pas le dialogue social**, au point de compromettre la conduite des relations sociales à l'avenir, mais elle met en cause la santé et la sécurité des salariés en faisant de l'entreprise le lieu où s'élabore les dispositions législatives relevant de l'ordre public social.

## ■ Droits et devoirs des demandeurs d'emploi. Juillet 2008

Examiné en plein cœur de l'été, le projet de loi relatif aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi vise à **définir les offres valables d'emploi** et à mettre en place un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Sous couvert de vouloir lutter contre la fraude et favoriser le retour au plein emploi, le Gouvernement engage un **véritable processus de déqualification des salariés**.

**Obligation d'accepter un emploi** situé à moins d'une heure ou 30km de son domicile, salaire de référence très rapidement revu à la baisse, répression renforcée: telles sont les contraintes désormais imposées aux demandeurs d'emploi.

En contrepartie, le Gouvernement promet un accompagnement et un suivi des demandeurs d'emploi. Le nouvel organisme résultant de la fusion de l'ANPE et des assédics devra définir avec le demandeur d'emploi un projet personnalisé et lui proposer, au besoin, des formations. Mais cela ne relève-t-il pas déjà des missions de l'agence pour l'emploi?

Alors que ce texte accorde un rôle clé au premier entretien à l'ANPE, une étude de la CFDT-ANPE conclut que ses conseillers « ne sont pas en mesure d'assurer ce qui leur est demandé ».

Plannings surchargés, postes de travail insuffisants, conseillers fantômes: le "suivi mensuel personnalisé" des chômeurs effectué par l'Anpe est critiqué aussi bien par les syndicats de l'agence que par des associations de chômeurs.

Alors qu'elle peine déjà à assumer ses propres missions, on peut se demander comment parviendra-t-elle à accorder davantage de temps aux demandeurs d'emploi?

Une fois encore, ce projet de loi s'inscrit dans une **logique de précarisation du marché de l'emploi** souhaitée par le Gouvernement. Ce n'est pas en luttant contre les demandeurs d'emploi que la majorité parviendra à lutter contre le chômage.

Face à cette stigmatisation des demandeurs d'emploi, le groupe socialiste a déposé **1500 amendements** visant à encadrer et à préciser ce texte.

## ■ Revenu de Solidarité Active. Septembre 2008

Le revenu de solidarité active a été expérimenté dans 17 départements en application de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat de juillet 2007.

### \* Fonctionnement du RSA

- Le RSA est destiné à **remplacer le RMI, l'API et les mécanismes à la reprise d'intéressement** à la reprise d'une activité propre à ces deux minima. Les bénéficiaires doivent être âgés d'au moins 25 ans ou avoir un enfant à charge.

- Le RSA est une **allocation pérenne** qui porte les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti, de telle sorte que la reprise d'un emploi se traduise par un accroissement effectif des revenus. Le RSA constitue ainsi un complément de ressources dégressif avec le salaire.

Les actuels bénéficiaires du RMI ou de l'API (allocation parent isolé) qui restent sans emploi recevront un revenu minimum garanti, équivalent au niveau actuel du RMI.

Ceux qui retrouvent un emploi toucheront en plus de leur salaire une aide égale à une fraction de ce salaire, de telle sorte que leurs ressources s'accroissent avec les revenus de l'activité professionnelle.

Le RSA est considéré comme un acompte de la PPE (prime pour l'emploi). Il sera déduit l'année suivante du montant de la PPE.

- La gestion est confiée aux **départements**. Son financement est conjointement assuré par l'Etat et les départements. Un fonds national de solidarité active est créé pour assurer avec les départements le financement du RSA. Il est alimenté par l'Etat et recevra le produit de la taxe de 1,1 %.

- Le RSA ne sera pas soumis à l'impôt sur le revenu. En revanche, la fraction de RSA attribuée à ceux qui travaillent est soumise à la CRDS.

## \* Observations et critiques

### Le débat parlementaire a permis d'évoquer de nombreuses interrogations:

- Les allocataires du RSA seront dans l'obligation de rechercher activement un emploi or nul n'est sans ignorer que les personnes les plus en difficulté sont dans l'incapacité de le faire.
- Les jeunes en difficulté ne bénéficieront pas du RSA puisqu'il faut avoir au moins 25 ans.
- Le RSA constitue un complément salarial que les entreprises pourront intégrer dans leur politique salariale et qui leur permettra de trouver plus facilement des salariés à temps partiel.
- Le RSA ne constitue pas l'assurance d'un retour à l'emploi pour les plus en difficulté.
- Le RSA ne sera pas financé par les contribuables les plus aisés.

Au final, le principe d'une aide financière au retour à l'emploi ne fait pas débat. Le RSA peut présenter pour ses bénéficiaires un gain de pouvoir d'achat. Mais, il ne peut être présenté comme la réponse aux problèmes de l'exclusion, ni surtout masquer une politique injuste dont la loi sur le paquet fiscal de juillet 2007 est la triste illustration. Pour cette raison, les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche se sont abstenus lors du vote sur ce texte.

## ■ **Projet de loi mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement.** Octobre 2008

Ce texte est la traduction législative des grands principes retenus lors du Grenelle de l'environnement. Présentant très peu de dispositions concrètes, ce texte sera suivi de deux autres projets de loi examinés, a priori, au cours de l'année 2009.

Durant ce débat, les députés SRC ont travaillé dans un esprit très constructif, visant à enrichir le texte du Grenelle.

Face à la situation de blocage créée par la mauvaise organisation du calendrier parlementaire, les députés socialistes ont pris leur responsabilité et sauvé le Grenelle d'un enlisement qui aurait pu lui être préjudiciable. Cette décision a permis de conforter la position française dans la négociation très difficile du paquet énergie-climat à l'ordre du jour du Conseil Européen Environnement de Luxembourg d'Octobre 2008. Les socialistes n'ont pas voulu apparaître comme les fossoyeurs du Grenelle, déjà très attaqué par des députés UMP, c'est pourquoi **ils ont voté pour ce texte.**

### \*Si les questions relatives au financement de ces bonnes intentions demeurent, la discussion a permis de réelles avancées:

- **Inscription de l'étude du tronçon LGV Toulouse-Narbonne** dans le Grenelle de l'environnement gr,ce à **l'amendement déposé par Frédérique MASSAT en séance;**
- **Reconnaissance de l'urgence écologique** (amendement socialiste) dès l'article 1er ;
- **Insertion du troisième pilier du développement durable**, le progrès social dans les objectifs des politiques publiques (amendement socialiste) ;
- Reconnaissance du rôle et de la **place de l'Outre mer en matière d'environnement.** Alors que le texte à l'origine ne mentionnait l'Outre mer dans les deux derniers articles que pour adapter le grenelle, sur proposition des socialistes, l'Outre mer, est inscrite dès l'article premier reposant sur le principe de subsidiarité et de gouvernance locale redéfinie pour le développement durable conjuguant responsabilité et proximité ;
- **Renversement de la charge de la preuve**, en matière d'infrastructures. Ce sera aux décisions non respectueuses de l'environnement d'apporter la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable (amendements de tous les groupes) ;
  - Sur proposition socialiste, **l'impératif de sobriété et d'efficacité énergétique est réaffirmé** avec la pose de compteurs intelligents pour les particuliers et de mécanisme d'effacement de consommation de pointe pour les industriels de façon à décarboner le bouquet énergétique. La lutte contre la précarité énergétique est inscrite comme objectif ;
  - **Reconnaissance des services environnementaux.** La compensation des atteintes à la biodiversité devient obligatoire, au-delà des espaces protégés, dans la trame verte et bleue ; le principe de valorisation des services rendus par la biodiversité est acquis ainsi que l'inscription de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et les schémas d'infrastructures (amendements socialiste et

GDR) ;

- Un programme encore plus ambitieux de **rénovation thermique des bâtiments** : 400 000 rénovations complètes par an à partir de 2013 ;
- **Création de la taxe poids lourds** affectée à l'Agence de financement des infrastructures de France.

## ■ **Plan de sauvetage: indispensable mais insuffisant. Octobre 2008**

Le dernier trimestre de 2008 aura fortement été marqué par la crise financière et ses conséquences sur notre économie. Face à cela, le Gouvernement a présenté au Parlement un plan de sauvetage soumis en urgence aux députés le **14 octobre**.

Résultat des décisions prises par l'Eurogroupe quelques jours auparavant, ce projet de loi de finances rectificative pour le financement de l'économie **n'a pas été approuvé par les députés socialistes**. Ils se sont abstenus sur ce texte qu'ils ont qualifié d'indispensable mais insuffisant.

Tout comme les nombreux autres textes budgétaires visant à corriger les effets de la crise qui ont suivi, ce plan ne prévoyait **rien pour augmenter le pouvoir d'achat des ménages**. Il a fallu attendre les annonces du mois de février dernier pour voir apparaître quelques dispositions dans ce domaine, jugées néanmoins trop faibles au regard des millions accordés sans contrepartie aux banques et au secteur de l'automobile.

## ■ **Réforme de l'audiovisuel public: l'arrivée de l'ORTS (office de radio-télévision sarkozienne). Décembre 2008**

Il aura fallu près de quatre semaines pour que soit adoptée la loi sur la réforme de l'audiovisuel public et privé. Plus de 80 heures de débat durant lesquelles **les orateurs de l'opposition se sont relayés pour dénoncer la « berlusconisation » de notre télévision**.

La réforme voulue par le chef de l'État consiste à capter les ressources publicitaires de France télévision, soit 800 millions d'euros, et à les transférer aux chaînes privées, c'est-à-dire à affaiblir lourdement la télévision publique.

Elle consacre aussi une invraisemblable régression démocratique en rétablissant l'ORTF et la **tutelle directe de l'État sur la télévision** puisque, désormais, le président de France télévisions sera nommé et révoqué par décret présidentiel.

Cela coûtera cher aux Français: c'est **450 millions d'euros** qu'il faut trouver dans l'urgence et **800 millions d'ici 2011** pour satisfaire cette lubie présidentielle.

Alors que la crise et ses conséquences ravagent notre pays, voilà que le gouvernement décrète l'urgence pour trouver 450 millions d'argent public destiné en réalité aux propriétaires des grands groupes de médias.

Pour cela, il a créé deux taxes supplémentaires, dont l'une sur les abonnements internet.

Le projet de loi introduit également la seconde coupure de publicité pour offrir de nouvelles recettes aux grands groupes privés de communication, le « placement de produits » dans les productions télévisuelles offrant ainsi la possibilité d'inclure de la publicité de manière subliminale dans les feuilletons ou émissions grand public et la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires des chaînes privées.

## ■ **Loi hôpital: contre la marchandisation de la santé. Janvier 2009**

La réforme du système de santé est une nécessité. Les inégalités face à la maladie qu'elles soient territoriales ou sociales ne cessent de s'accroître. Pourtant, le projet de loi présenté par Mme Bachelot ne permet absolument pas de répondre à ces déficiences. Au contraire, il **accentue les dérives actuelles et signe l'avènement d'une médecine à deux vitesses.**

Transformant l'**hôpital public en véritable entreprise régie par des objectifs comptables et managériaux**, le texte laisse la part belle aux cliniques privées à qui il octroie des missions de service public.

Au delà de la réforme de l'hôpital, ce projet de loi traite également de l'organisation des soins et de la démographie médicale, sujets capitaux pour nos territoires. En effet, même si la France détient le nombre record en Europe de médecins libéraux, leur répartition est désastreuse. Or, pour combattre les déserts médicaux, il est impératif de proposer des mécanismes de régulation de l'installation des médecins, comme l'ont rappelé à maintes reprises les députés du groupe socialiste (et certains de la majorité parmi laquelle les divisions étaient présentes). Faute de courage politique, le Gouvernement est resté muet sur la question.

Frédérique MASSAT est d'ailleurs intervenue pour **dénoncer la politique en matière d'organisation de la permanence des soins**. Malgré l'existence de fortes disparités en zone rurale et en zone de montagne quant à l'accès aux soins, aucun dispositif particulier n'est prévu pour prendre en compte les spécificités physiques, climatiques et démographiques de ces territoires.

A la marchandisation de la santé, les **députés socialistes ont répondu par de nombreux amendements** visant à garantir **une santé publique de qualité accessible par tous**. Farouchement opposés à la réforme du Gouvernement, ils ont voté contre ce texte.

## ■ **Réintégration de la France au sein du commandement militaire de l'Otan. Mars 2009**

La réforme constitutionnelle de juillet 2008 devait consacrer le rôle du Parlement, le débat sur la réintégration de la France au sein du commandement militaire de l'OTAN atteste du contraire; avant même qu'il n'ait lieu, le Président de la République avait déjà rendu sa « décision ».

Sur une question aussi importante que l'indépendance militaire de la France, le groupe socialiste avait exigé la **tenue d'un vote** à l'issue de ce débat. Le Gouvernement, sachant que son choix ne faisait pas l'unanimité dans ses rangs, a préféré engager sa responsabilité sur l'ensemble de sa politique étrangère devant les députés.

### **\*Des arguments infondés**

Pour justifier la réintégration de la France, décidée par le Général de Gaulle en 1966, la majorité argue premièrement du changement de contexte international. Or, la décision du Général de Gaulle reposait sur son **refus de s'aligner sur un bloc, garantissant une réelle indépendance à la France**. Si la donne internationale a changé, il n'en demeure pas moins que la politique des blocs, telle que l'a redéfinie Georges W Bush, perdure. Toutefois, l'élection de Barack Obama laisse envisager une nette rupture avec la politique étrangère de son prédécesseur.

Socialistes et Internationalistes, nous pensons qu'il faut profiter de ce contexte de renouveau pour **promouvoir l'existence d'un monde multipolaire**, auquel nous avons toujours crû.

Dans un second temps, le Gouvernement insiste sur les conséquences positives de sa décision en matière de construction d'une défense européenne. Néanmoins, il reconnaît qu'aucun engagement n'a réellement été obtenu dans ce domaine. Tout ceci relève donc davantage du pari que de la certitude. **En matière de défense, l'hypothétique n'a pas sa place.**

Pour conclure, la décision de réintégrer le commandement militaire de l'OTAN **rompt avec le traditionnel consensus droite-gauche qui a toujours prévalu sur la défense**. Guidé par un atlantisme enragé, notre Président de la République va banaliser la position de la France sur l'échiquier international. L'originalité qui était la sienne lui avait conférée une place de choix. Pour autant, elle ne l'avait pas empêchée de s'associer à des actions menées par l'OTAN que ce soit en Yougoslavie, ou en Afghanistan.

## ■ Les principales propositions de loi déposées par les députés socialistes au cours de la XIIIème législature

- Proposition de loi relative aux **hauts revenus et à la solidarité**
- Proposition de loi visant à **supprimer le délit de solidarité**
- Proposition de loi pour l'**augmentation des salaires et la protection des salariés et des chômeurs**
- Proposition de loi visant à **promouvoir le droit à l'éducation et à abroger la loi instituant un droit d'accueil dans les écoles primaires pendant le temps scolaire**
- Proposition de loi relative à la **création d'un fonds national de garantie des loyers**
- Proposition de loi relative aux **sociétés publiques locales**
- Proposition de loi visant à **assurer la stricte compensation des charges engagées par les départements au titre du versement du revenu minimum d'insertion**
- Proposition de loi relative au **Comité des finances locales** et modifiant le code général des collectivités territoriales
- Proposition de loi constitutionnelle relative à l'article 39 de la Constitution et à la priorité reconnue au Sénat en matière de projet de loi relatif à l'**organisation des collectivités territoriales**
- Proposition de loi relative à l'introduction de l'**action de groupe en France**
- Proposition de loi relative à l'**extension du régime de retraite complémentaire obligatoire aux conjoints et aides familiaux de l'agriculture**
- Proposition de loi visant à abroger l'article 89 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 **relative aux libertés et responsabilités locales**
- Proposition de loi relative à l'**interdiction de présence d'organisme génétiquement modifié dans la production des produits agricoles bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité ou d'une appellation d'origine**
- Proposition de loi visant à **soutenir le pouvoir d'achat des ménages** face à la hausse des prix des produits pétroliers et à développer les modes de transport alternatifs
- Proposition de loi constitutionnelle tendant à la **reconnaissance des langues régionales**
- Proposition de loi visant à **promouvoir la laïcité dans la République**
- Proposition de loi visant à **donner un logement adapté à chacun et abordable à tous**
- Proposition de loi sur le **service universel à haut débit**
- Proposition de loi relative au respect du **pluralisme dans les médias audiovisuels** et prenant en compte le temps de parole du Président de la République
- Proposition de loi tendant à **généraliser l'assurance récolte obligatoire**

## ■ Les principales questions adressées par Frédérique Massat au Gouvernement depuis le début de la législature

Retrouvez l'intégralité des questions écrites sur mon blog: [www.frederiquemassat.com](http://www.frederiquemassat.com)

### \* Agriculture et pêche

- Nouvelle organisation de la direction territoriale ONF région sud-ouest
- Pluralisme syndical dans le secteur de l'agriculture
- Difficultés rencontrées par la fédération départementale de pêche de l'Ariège auprès de l'administration qui ne lui transmet pas les dossiers d'autorisations relatifs aux projets de créations de centrales hydroélectriques
- Difficultés que rencontrent la filière ovine.
- Soutien aux productions herbivores et PAC
- Expérimentation au champ qui a été menée en 2007, en partenariat avec le laboratoire Eco-innov, pour étudier les flux de pollen entre les champs de maïs hybrides jaunes et des maïs populations bio blancs.
- Doublement du crédit d'impôt en faveur des agriculteurs biologiques

### \* Anciens combattants

- Faiblesse des crédits de la mission « anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » présentés dans le projet de loi de finances pour 2008

### \* Budget, comptes publics et fonction publique

- Après les cadeaux fiscaux de l'été 2007, le Gouvernement s'engage-t-il à ne pas augmenter en 2008 ni la TVA, ni la CSG, ni la CRDS. **(question au gouvernement)**

## \*Écologie, développement durable et aménagement du territoire

- Importance de la liaison entre Toulouse et Barcelone par la vallée de l'Ariège, le tunnel du Puymorens, le tunnel du Cadi et la vallée du Llobregat
- Réalisation de protections contre le bruit de la 2X2 voies à hauteur de la commune de Verniolle
- Les règles de répartition des enveloppes nationales du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE)
- Conséquences de la révision générale des politiques publiques dans l'organisation des services dédiés à ce ministère sur le territoire ariégeois
- Projet de ligne à très haute tension qui doit relier la France et l'Espagne
- Instruction et la faisabilité des projets photovoltaïques au sol.
- Arrêté pris le 2 décembre 2008 pour retirer la martre et la belette de la liste des espèces nuisibles et les graves conséquences que cela va entraîner sur les populations de grand tétras dont il est le principal prédateur

## \*Économie, industrie et emploi

- Nouvelle programmation des crédits du fonds social européen pour 2007-2013 pour la région Midi-Pyrénées, et en particulier sur le département de l'Ariège. Depuis le 1er juillet 2007, après prélèvement par l'Etat et la région, le montant total des crédits FSE consacrés aux départements pour leur politique d'insertion est réduit de 40 %. De plus, cette enveloppe de 35 M sera répartie en deux sous-enveloppes de 14 M pour les bénéficiaires relevant des PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) et de 21 M pour ceux relevant des PDI (programme départemental d'insertion).
- Les difficultés liées à la couverture téléphonique fixe et mobile par France Télécom

## \*Éducation nationale

- Remise en cause du principe de « neutralité scolaire » avec la présence accrue des marques dans les écoles.
- Avenir des instituts universitaires de formation des maîtres
- Place accordée aux langues régionales dans les réformes en cours de l'éducation nationale.

## \*Fonction publique

- Pensions de réversion des agents de la Fonction publique.

## \*Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

- Suppression du service socio-juridique à destination des demandeurs d'asile

## \*Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

- Les charges de fonctionnement supportées par la commune de Saint-Jean-de-Verges en Ariège, siège du centre hospitalier intercommunal du Val d'Ariège
- Garantie du maintien des deux commissariats sur le département de l'Ariège

## \*Justice

- Mise en place de la réforme de la carte judiciaire en Ariège. Celle-ci prévoit la suppression des tribunaux d'instance de Pamiers et de Saint-Girons au profit d'une cité judiciaire unique basée à Foix, préfecture de l'Ariège qui abrite déjà le tribunal de grande instance.

## \*Logement et ville

- Modalités d'attribution de l'allocation personnalisée au logement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées

## \*Santé, jeunesse, sports et vie associative

- Nouvelle organisation de la permanence des soins (**question orale sans débat**)
- Cessation prochaine de paiement de l'avantage social vieillesse
- Conditions de prise en charge des cures thermales médicalisées
- Lutte contre l'obésité et la promotion d'une bonne alimentation dans les programmes et les publicités à destination des enfants

## \*Solidarités actives contre la pauvreté

- Situation de la mission locale de l'Ariège qui subit de graves difficultés financières qui mettent en péril cinq postes dans l'équipe de la mission.

## \*Travail, relations sociales, famille et solidarité

- Nécessité d'élargir le bénéfice du statut conjoint collaborateur aux personnes liées par le pacte civil de solidarité (Pacs) et aux concubins.
- La dernière convention UNEDIC de 2006 et en particulier sur les dispositions d'indemnisation du chômage saisonnier qui limite à trois le nombre d'ouverture de droits.
- Capital de fin de carrière prévu par la convention collective nationale des services de l'automobile.

## ■ Les principaux rendez-vous à Paris et en Ariège de la Députée les huit derniers mois

- **Juillet 08**: Lettre aux artisans sur le statut de l'auto-entrepreneur créé dans le projet de loi de modernisation de l'économie.
- **17 Juillet 08**: Rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture par rapport aux questions sur la prime herbagère et aux panneaux photovoltaïques.
- **25 Juillet 08** : Réunion sur le dossier Pôle d'Excellence Rurale à St Lizier.
- **10 Août 08** : Réunion de travail avec le Président de la Communauté de Communes de MASSAT à SOULAN.
- **11 Août 08** : à **14h** Visite de terrain avec le Maire et les Elus à Fougax et Barrineuf après les dégâts causés par les intempéries et à **15h30** visite de terrain avec le Maire et les Elus à Bélesta après les dégâts causés par les intempéries.
- **13 Août 08** : Rencontre avec les Elus d'Aulus Les Bains pour faire un point sur les dossiers en cours et les projets.
- **25 Août 08** : Intervention auprès de Monsieur BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche concernant la grave crise de la fièvre catarrhale et ses conséquences pour les éleveurs ariégeois.
- **Septembre 08** : Envoi d'un modèle de délibération aux communes contre la privatisation de la Poste.
- **12 Septembre 08** : Rencontre avec Didier GELAT, Directeur Départemental de l'Enseigne La Poste concernant le devenir des bureaux de poste dans le département. Incertitude de l'avenir de la Poste, à ce jour aucune réponse n'est donnée sur la compatibilité des agences postales communales et un éventuel changement de statut.
- **26 Septembre 08** : Rencontre avec la Directrice Régionale de France Télécom pour parler des dysfonctionnements nombreux et répétés sur le département en téléphonie fixe (pour exemple, Cazenave Serres et Allens, Boussenac...).
- **3 Octobre 08** : Rencontre des salariés des papèteries de Lédar avec Augustin BONREPAUX et Henri NAYROU.
- **18 Octobre 08** : En présence de Martin MALVY présentation du label « Pays d'Art et d'Histoire » à Montségur.
- **21 Octobre 08** : A l'Assemblée Nationale, avait lieu une rencontre des deux Groupes d'Amitiés France-Andorre, le groupe de parlementaires andorrans formé de six députés étant conduit par le président Jaume Bartumeu. Au cours de cette réunion les deux députés de l'Ariège ont voulu aborder un certain nombre de problèmes qui concernent non seulement la France et l'Andorre mais aussi l'Andorre et l'Ariège.
- **3 Novembre 08** : Visite de terrain du Préfet de Région sur deux exploitations ariégeoises suite à la crise de la fièvre catarrhale.
- **5 Novembre 08** : Intervention dans l'hémicycle pour dénoncer la faiblesse du budget de l'agriculture.
- **6 Novembre 08** : Papèterie de Lédar : réunion de travail avec Hubert Falco, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire à Saint-Girons sur le thème « appui aux investissements dans le bassin d'emploi de Saint-Girons ».
- **7 Novembre 08** : Rencontre avec la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de l'Ariège, les JA (Jeunes Agriculteurs) ainsi que le Président de la Chambre d'Agriculture, François TOULIS afin d'évoquer, toutes catégories confondues, leurs problèmes de pouvoir d'achat.
- **19 Décembre 08** : Rencontre avec les Syndicats de l'éducation nationale concernant les menaces qui pèsent sur l'Education Nationale et les Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficultés (RASED). Le gouvernement a décidé de supprimer 3 000 postes (sur 11 000) dans ces réseaux de professionnels.
- **19 décembre 08** : Réunion de travail avec le Préfet sur le suivi de la crise financière dans le Département et la médiation bancaire.
- **22 Décembre 08** : Rencontre avec les délégués du personnel de Continental Foix sur l'avenir de la société et la situation des salariés.
- **23 Décembre 08** : Réunion avec les Elus de Lavelanet afin d'évoquer les dossiers en cours et les projets.
- **9 Janvier 09** : Réunion à la Préfecture concernant le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège.
- **6 Février 09** : Réunion avec les syndicats de Roudière à Lavelanet.
- **9 Février 09** : Rencontre avec les syndicats de Continental.
- **13 Février 09** : Réunion à la Préfecture sur le suivi de la crise financière dans le Département et la médiation bancaire
- **6 Mars 09** : Réunion contrat de revitalisation du Pays d'Olmes à Lavelanet

